



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021/2022 (RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2021)

Les inscriptions débuteront le lundi 1er février 2021

Toutes les préinscriptions se feront via le portail famille, il suffit de vous connecter à l'aide de vos identifiants et mot de passe.

Pour les familles n'ayant pas de compte, la création de celui-ci est possible sur le site.

Après validation par le service scolaire, le certificat d'inscription vous sera envoyé par mail.

SONT CONCERNES :

- **LES ENFANTS NES EN 2018** : entrée en maternelle en septembre 2021

**Tous les enfants nés à ces dates doivent être préinscrits avant
le 27 mars 2021**

- **LES ENFANTS NES EN 2015** : entrée en CP en septembre 2021, les inscriptions se feront automatiquement **sauf pour les demandes de dérogations**.

ATTENTION : Les demandes de dérogations pour raisons exceptionnelles, se feront auprès du service scolaire et seront traitées au mois de mai.

Si la dérogation est refusée, votre enfant ne sera pas affecté obligatoirement sur son école de secteur.

DOCUMENTS A PRESENTER :

- le livret de famille ou acte de naissance et pièce d'identité des parents
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- le carnet de santé de l'enfant pour vérifier les vaccinations obligatoires*

HORAIRES DU POLE EDUCATION:

- du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Si vous déménagez avant la fin de l'année scolaire 2020/2021 (de Limay à Limay), veuillez en informer le directeur de l'école actuelle de votre enfant ainsi que le service scolaire de la mairie.

* Pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018 seules sont obligatoires avant la scolarisation les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DT Polio). Les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'Haemophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole sont obligatoires avant l'âge de 2 ans pour les nourrissons nés à partir du 1er janvier 2018.